

2026-62-RET**ARRÊTÉ PORTANT RETRAIT DE L'ARRÊTÉ N°2025-52 CVI DU 7 AVRIL 2025
CONSTATANT LA VACANCE D'UN IMMEUBLE RUE GEORGES BRASSENS**

Le Maire de la Commune d'Ambazac,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général des propriétés des personnes publiques ;

VU l'arrêté du 7 avril 2025 portant constatation de la vacance d'un immeuble situé 3 rue Georges Brassens, parcelle AB n°337 ;

VU la demande de la Préfecture en date du 30 janvier 2026 demandant le retrait cet arrêté ;

CONSIDÉRANT qu'il convient, afin de régulariser la procédure, de retirer l'arrêté du 7 avril 2025 ;

ARRÊTE

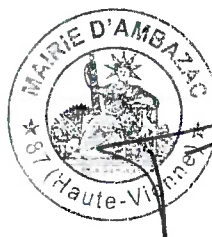
ARTICLE 1 : L'arrêté n°2025-52 CVI du 7 avril 2025 portant constatation de la vacance de l'immeuble situé 3 rue Georges Brassens, parcelle section AB n°337, est retiré.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication, d'un affichage en Mairie et d'une notification au Préfet.

A AMBAZAC, le 18 février 2026.

Le Maire,

Peggy BARIAT



Affiché le
Télétransmis le